

25
AD

1/11/66

EUROPEAN COAL AND STEEL COMMUNITY

THE HIGH AUTHORITY

Address

delivered by

Sig. Dino DEL BO,

President of the High Authority

of the European Coal and Steel Community,

to the European Parliament

in Strasbourg

May 10, 1966

Address
delivered by
Sig. Dino DEL BO,
President of the High Authority
to the European Parliament

Mr. President and honourable Members,

In the introduction to the Fourteenth General Report which I have now to lay before the House, the High Authority mentions that this is perhaps the last time that the affairs of the Common Market for coal and steel will be dealt with separately from those of the other two Communities. Accordingly, while the High Authority has thought it well to outline the action it feels should be taken in the sectors under its jurisdiction, we also think it well to go back briefly to that now distant year 1950, when the Treaty of Paris that still governs the Coal and Steel Community was conceived and drawn up.

If we compare the position then and now, we find it hard to credit that Europe should have moved so far and so fast. Yet I feel that the contrasting of our early days with our present situation should be grounds and stimulus for us all to tackle the economic and the political problems now facing the integration of the Six.

In those far-away days in 1950, Europe was suffering from a dire and seemingly chronic shortage

of capital and foreign currency. Reconstruction had begun in those European countries which had the benefit of American aid, the aid that gave rise to O.E.E.C., the first multilateral organization. The Atlantic Alliance was taking shape in defence against the ideological and the threatened territorial expansion of Marxism-Leninism.

Considering, moreover, that just about then bitter warfare broke out in Korea, it is obvious what difficulties and dangers Europe was facing. Notwithstanding, the Europeans decided, by the Treaty of Paris, to set up their own organization, comprising themselves alone and built up entirely by their own efforts. We must remember, too, that there was a major production shortage in the E.C.S.C. sectors. Ruhr coal was being distributed quarterly and each of the countries concerned was doing its utmost to get as large a share as possible; German steel production was under Allied control and amounted, unbelievably, to no more than eleven million tons. Only Europe was still suffering from serious maldistribution of its industrial potential, especially with regard to the production of capital goods.

Heavy industry more particularly had until then been pretty well exclusively concentrated in certain areas — Lorraine, northern France, the Ruhr, the Belgo-Luxembourg Union. The fact that this type of production was being started up with a will in other parts of the six countries too had led to a notable shortage of scrap, which persisted as a regular feature of the situation for quite a number of years.

The countries which depended on outside sources — mainly on the United States — for their coal, and

particularly their coke, sought to keep their costs down as far as possible by concluding long-term contracts, and also pressed for some kind of price compensation scheme to reduce unduly high supply costs.

In short, E.C.S.C.'s original industrial policy can be summed up as follows: the Six must strive to double and treble their production of coal and steel, for on this depended all prospect of success in rebuilding Europe, in ensuring its industrial progress, and in raising its standards of living.

Today the situation is completely altered, not to say reversed. Coal and steel production have not merely caught up with demand, but outstripped it. In the case of one E.C.S.C. product, coal, the question is not whether production will have to be cut, but how quickly and how drastically. The iron-ore position, though not quite so stark, is in essence very similar. And with regard to steel a supply/demand imbalance is developing too, with demand rising very much more slowly than a few years back.

Now all this is taking place against a background of unbroken economic growth, amid what, with some minor variations in degree, we may regard as general prosperity without precedent in European history. But the fact remains that within this same overall framework the E.C.S.C. products will from now on be playing a considerably smaller part than they used to, especially in view of the increasingly intensive use of the newer energy sources, which first competed with the traditional fuel, coal, and then shouldered it out of the lead for good.

It may be added that, by and large, the original maldistribution of industry in the Six has been very considerably improved. While the traditional foci of heavy industry are still there and working harder than ever, new steel plants have sprung up, more particularly along the coasts, and Germany, France, Belgium and Luxembourg have been joined as major steel producers by Italy and the Netherlands.

Again, wherever efficiency improvements have been introduced (with solid assistance from research), it has tended, in all six countries, to become quite usual, and indeed sometimes indispensable, to adopt a course previously regarded as exceptional and out of the ordinary. I refer to industrial concentration. When we recall that a few years ago this House debated the issue of concentration on the assumption that an imbalance was liable to develop in economic relations, and in relative strengths, among the Six, we can see how the economic position has altered in the last few years.

Obviously, in the state of affairs I have just been describing, we have to bear in mind the constant succession of new developments. There have been new developments in the past and there will undoubtedly be more in the future. We need none of us, I think, feel any apprehension about this, provided we are ready to face up to the consequences of these inevitable new developments and do not allow ourselves to be caught unprepared, or, worse, entirely unawares.

Instead, we should ask ourselves, Is the Coal and Steel Community properly equipped to take up the

challenge of economic progress? To this my answer is, It is and it is not.

Viewed from one angle — since the makers of the Treaty of Paris could not at the time and in the circumstances possibly have been expected to provide against certain changes that have taken place since 1950 — the answer is, No, it is not. To take one pertinent example, the Treaty gives the High Authority altogether incomplete and inadequate powers in a sector which has been steadily growing in importance — that of commercial relations with third countries. Also, with the powers at its disposal the High Authority is, if not quite unable, at any rate quite unfitted to cope on its own, as it must if it fails to secure the unanimous support of all six Governments, with the structural crisis in one of the sectors under its jurisdiction, coal.

But I do not propose to expatiate on what the Treaty debars the High Authority from doing. I prefer to dwell on what it does allow us to do, the constructive implications and fundamental importance of which could not have been considered, or even foreseen, at the start. Take, for instance, the way in which the High Authority is empowered to guide investment, and to raise funds. Its latest loan contracted in the open market, this time in Italy, brings its total portfolio holdings to over six hundred and fifty million dollar units of account, and further transactions are impending.

I make these points in order to emphasize that, especially with regard to the framing of a common industrial policy, the powers vested in the High

Authority not only still hold good today, but pretty definitely typify the kind of powers that could be allowed in future in respect of all production sectors.

For its own part the High Authority will do everything in its power to help ensure that this most necessary objective is attained without delay. We have said before, and we say again, that we consider it essential that the merger of the Executives should be followed as soon as possible by the merger of the Communities, for only so can certain legal inadequacies be remedied and a common industrial policy, more especially with regard to energy sources, be finally worked out.

The High Authority is well aware that the preparatory measures now needing to be put in hand must aim at an industrial policy which takes due account of the prospect of constant shifts in the production pattern — regroupings, specializations, concentrations, the disappearance of some types of production and the emergence of others. These things are bound to come, and in combination they will give rise to a number of new problems — possibly very large-scale problems, sometimes affecting whole regions, which in some cases will be too big to tackle with the resources of one country only and will demand to be dealt with at Community level.

It must be borne in mind that in such circumstances trade with third countries will go on expanding. Even within the High Authority's own sectors more and more enterprises are dependent on third countries for their supplies of high-grade iron ore and coking coal. The immediate outlook for the economic integration

of Europe cannot be appraised without reference to the vital importance of the Community's trade relations with the major industrialized non-member States.

To return to the problems now confronting the High Authority, I should like to mention that, in accordance with its undertaking to the House, the High Authority has duly submitted to the Consultative Committee a coal production target for 1970 and a draft outline of coal policy going some years beyond that date.

In so doing, the High Authority has deemed it best to take a firm line with regard to the two extreme, contradictory views that there should be no scaling-down of Community coal production, and that Community coal production should be phased out altogether as quickly as possible. The High Authority considers that a series of production cuts more drastic than heretofore should be carried out over the next few years, bringing the level down on an optimistic reading to 190 million tons in 1970, or on a pessimistic one to 170 million. It sees no point at all, therefore, in resolutely hoping against hope: what is needed is a concerted push to overcome the very serious difficulties we are up against.

The problem of Community coal is a double one, social and economic — social because (as, incidentally, the responsible Parliamentary Committee has acknowledged after considering the documentary evidence laid before it by the High Authority) coal production cannot be reduced until action has been taken to obviate the very serious social and regional problems

which are bound to arise, and economic because the Governments must be able to ensure that the tonnage of indigenous coal produced can in fact be marketed. In seeking, as we must, to keep energy prices competitive from the point of view of economic operators in the Community, there is only one way in which our production can be enabled to withstand outside competition.

The member countries must inform us, through their Governments, how far they are able to go in providing assistance for Community coal. But the Governments must also bear in mind that if production is to be reduced advance arrangements will definitely have to be made for the readaptation of redundant workers and the redevelopment of the areas affected.

In aiding readaptation the High Authority is simply acting, as it will continue to do, in accordance with its regular, established obligations. With regard to area redevelopment, on the other hand, it can only, under the Treaty, act in support of measures taken by the Governments. However, it has already written intimating that (as it earlier informed the House) it is prepared to take a larger part in redevelopment, and in certain eventualities to offer capital loans at exceptionally low interest.

At the same time, coke remains unquestionably indispensable to iron and steel production, and generally speaking still has a very big part to play in the operation of the thermal power-stations.

In all the circumstances, we consider that the decision recently taken by the Council of Ministers, on

the basis of proposals by an *ad hoc* committee, is of outstanding importance: in our view it is essential to examine the problem of the Community's energy supplies as a whole, looking at the position from the European angle, and also mindful of the inescapable need for the safeguards I mentioned with respect to competitive capacity.

Accordingly, the High Authority warmly applauds the Council's decision to go into the whole matter of security of energy supply for the Community, in which connection, it feels, the Inter-Executive Working Party on Energy, of which one of its Members is chairman, can make a particularly useful contribution.

With regard to coal, the High Authority must stress once again that with the powers actually at its disposal it cannot deal unaided with the complex problems now before it: it is therefore vital to secure unanimous agreement based on understanding among the six Governments, that is, to enable a common policy line to be evolved. The High Authority will leave no stone unturned to help bring this about. For failing such agreement the whole point of the Common Market for coal would be lost, and we should find ourselves back with nothing more than the old type of market run on national lines.

In the steel sector too, the High Authority's other main field of responsibility, we have to bear in mind that more and more countries which up to a few years ago were exclusively consumers of steel are now joining the ranks of the producers. This trend, as I have said, is liable to result in an imbalance between supply and demand, and it is therefore up to the High

Authority, the Governments and the market operators to view the whole matter of steel production in its broader context — a context which extends well beyond the actual sector under our jurisdiction, to include the sales potential and production targets of every country in the world.

Only on the long view can we feel reasonably easy in our minds about the future of steel production, still regarded today as one of the main indicators of the economic growth and indeed the political weight of the European Community as a whole.

The talks on steel within the so-called Kennedy round of negotiations in GATT were recently resumed. I should like briefly to restate the High Authority's position in this connection.

With regard to tariff measures proper, the High Authority contends that a moderate degree of protection for Community steel production remains desirable, but that the great thing here is to narrow the gap as far as possible between the respective protection levels of the major steel-producing countries. Up to now the gap has been considerable, and by no means in the Community producers' favour. Hence the High Authority considers it its duty to adopt the line I referred to.

Para-tariff measures are considered by the High Authority as specially important, inasmuch as it will in all probability be necessary to institute, if not rules of conduct, at any rate a definite code of propriety specifying exactly what is permissible in the way of anti-dumping action. The High Authority, conscien-

tiously carrying out the unanimously-agreed instructions of the six Governments, which have sole responsibility for commercial policy *vis-à-vis* third countries, is resolved to make every possible effort to achieve this end, which will benefit not only the member States of the Community but trade relations as a whole.

Mr. President and honourable Members, in submitting to you what will very probably be the High Authority's last report on the affairs of the European Coal and Steel Community, I should like to say, on my colleagues' behalf and my own, what a privilege we have always felt it to be to describe, first to the Common Assembly and later to the present European Parliament, the problems and prospects of our work and the ways in which we have sought to defend the interests entrusted to our care. We appreciate that privilege even more in that with respect to the High Authority, and to the High Authority alone, this House does — primarily in the matter of debating and endorsing our Budgets — discharge, if only partially, one of the recognized functions of a regular Parliament.

Unhappily, Herr Gerhard Philipp, who was at the next session to have summed up the House's comments on our Fourteenth Report, has been taken from us by death. To the memory of this eminent German Parliamentarian, who to the end showed himself, in the face of problems of the utmost delicacy and complexity, a sincere supporter of the High Authority's views, I should like in closing, to pay a last sorrowful tribute.

**COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER**

HAUTE AUTORITÉ

Discours

de

M. Dino DEL BO

Président de la Haute Autorité

de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

devant le Parlement européen

à Strasbourg

10 mai 1966

**Discours
de
M. Dino DEL BO
Président de la Haute Autorité
de la Communauté européenne
du charbon et de l'acier
devant le Parlement européen à Strasbourg**

10 mai 1966

Monsieur le Président, Messieurs les Députés, dans l'introduction au 14^e rapport général que j'ai présentement l'honneur de soumettre à l'attention du Parlement, la Haute Autorité a fait observer que ce pourrait être la dernière fois que les problèmes relatifs au marché commun du charbon et de l'acier sont examinés séparément par rapport aux problèmes relatifs aux deux autres Communautés. Cela a incité la Haute Autorité à indiquer les initiatives qui devaient être prises pour résoudre les problèmes relatifs aux secteurs de sa compétence ; mais cela nous conduit aussi à remonter un instant le cours du temps pour revenir à la lointaine année 1950, c'est-à-dire à l'époque où fut conçu et élaboré ce traité de Paris qui aujourd'hui encore régit la Communauté du charbon et de l'acier.

Si nous établissons un parallèle entre la situation d'aujourd'hui et celle d'alors, nous avons peine à croire que l'Europe ait accompli une évolution aussi rapide et impressionnante. Et pourtant il me semble que le fait de souligner les différences existant entre

la situation du début et celle où nous nous trouvons aujourd'hui peut servir à donner à chacun de nous les raisons et la force de résoudre les problèmes économiques et d'affronter les questions politiques devant lesquelles se trouve placée l'intégration des six États de notre continent.

Dans cette lointaine année 1950, l'Europe était caractérisée par une pénurie de capitaux et de devises étrangères qui paraissait chronique et intolérable. L'œuvre de reconstruction avait pu démarrer dans la mesure où les États du continent pouvaient bénéficier des aides offertes par les États-Unis d'Amérique, aides qui aboutirent à l'organisation de la coopération économique en Europe, première organisation à caractère multilatéral. Le premier groupement de l'alliance atlantique paraît à la nécessité d'assurer la défense de nos pays, face à l'expansionnisme idéologique et l'expansion territoriale dont le marxisme et le léninisme nous menaçaient.

Si l'on ajoute à tout cela le conflit aigu qui éclata précisément à cette période en Corée, on comprend aisément quelles étaient les difficultés qui assiégeaient l'Europe, les dangers auxquels il lui fallait faire front. Cependant les Européens décidaient de fonder, par l'intermédiaire du traité de Paris, leur propre organisation, une organisation à laquelle ils étaient seuls à adhérer, et qui n'était édiflée qu'avec leurs forces et leurs énergies. N'oublions pas qu'en ce qui concerne les secteurs du charbon et de l'acier, la situation était caractérisée par une production absolument insuffisante. La production de charbon de la Ruhr faisait l'objet d'une distribution trimestrielle et chacun des États intéressés s'engageait au maximum pour obtenir la plus grande participation possible. La production d'acier de la république fédérale d'Allemagne était contrôlée par les alliés et l'on

ne peut que rester perplexe devant les chiffres de production de cette époque : 11 millions de tonnes. L'Europe était la seule à être encore caractérisée par un déséquilibre considérable en ce qui concerne la répartition de son potentiel industriel, surtout si l'on tient compte de la production des biens d'équipement.

En ce qui concerne plus particulièrement l'industrie lourde, la production de cette dernière était presque totalement concentrée dans des régions bien déterminées : la Lorraine, le nord de la France, la Ruhr, l'Union belgo-luxembourgeoise. Le fait que de nouvelles activités de ce type commençaient à se développer avec une intensité particulière dans d'autres zones géographiques des six pays de la Communauté avait également déterminé une pénurie importante en ce qui concerne l'approvisionnement en ferraille, pénurie qui pendant de nombreuses années eut un caractère structurel.

Les États qui étaient tributaires des pays tiers et surtout des États-Unis d'Amérique pour l'approvisionnement en charbon et plus particulièrement en coke, cherchèrent à réduire dans la mesure du possible les coûts en passant des contrats à long terme et demandèrent également que soit institué un système de péréquation, afin de diminuer les coûts trop élevés de l'approvisionnement.

On peut, en d'autres termes, résumer ainsi la première politique industrielle de la Communauté du charbon et de l'acier : les six États devaient consentir l'effort maximal pour accroître, voire multiplier la production de charbon et d'acier sans laquelle la reconstruction de l'Europe, son progrès industriel et le relèvement du niveau de vie de ses habitants ne pourraient jamais être réalisés.

Aujourd'hui la situation est changée du tout au tout, pour ne pas dire totalement inversée. En effet, actuellement la production de charbon et d'acier est non seulement suffisante mais excédentaire.

Pour l'un des produits qui relève de notre compétence, le charbon, le problème n'est pas de savoir s'il doit y avoir réduction de sa production, mais plutôt d'établir le rythme et l'ampleur de cette réduction. Pour le minerai de fer, bien que la situation soit moins dramatique, elle est cependant presque en tous points analogue à celle-ci. Pour l'acier, un déséquilibre s'est instauré entre l'offre et la demande : la demande s'accroît à une cadence beaucoup plus lente que ce n'était le cas il y a quelques années.

Ces différents faits s'insèrent toutefois dans le cadre d'un progrès économique ininterrompu, dans une situation que l'on peut considérer, à quelques nuances près, comme généralement prospère et sans précédents dans l'histoire de notre continent. Il n'empêche que, toujours dans ce cadre, les produits relevant de la compétence de la Communauté du charbon et de l'acier jouent désormais un rôle que l'on doit considérer comme mineur comparativement au passé, surtout si l'on tient compte du fait que des sources nouvelles d'énergie ont pris une place toujours plus importante dans l'économie européenne, qu'elles ont tout d'abord concurrencé l'énergie classique (le charbon) et qu'elles l'ont ensuite mise dans une position désormais secondaire.

On peut encore ajouter que, d'un point de vue général, par rapport au déséquilibre initial de l'équipement industriel des Six, il y a eu une amélioration notable également quant à l'équité de la répartition. Alors que les secteurs classiques de l'industrie

lourde sont demeurés et qu'ils ont même intensifié leurs activités, de nouvelles unités de productions sidérurgiques se sont implantées, principalement dans les régions côtières, et les Pays-Bas et l'Italie sont venus se ranger parmi les grands producteurs d'acier à côté de l'Allemagne, de la France, de la Belgique et du Luxembourg.

Nous devons ajouter que partout où il y a eu un perfectionnement des méthodes de production (auquel a fortement contribué la recherche scientifique), l'évolution parallèle qui s'est alors produite dans les six États de la Communauté a rendu normal et parfois indispensable un résultat considéré naguère comme exceptionnel et extraordinaire. Je veux parler de la concentration des entreprises. Quand on pense qu'il y a quelques années encore, on examinait dans ce même Parlement le problème des concentrations en arguant du présumé déséquilibre politique qui pourrait s'instaurer dans les rapports économiques et également dans les rapports de force entre les six États de la Communauté, on s'aperçoit du chemin parcouru ces dernières années par l'évolution économique.

Bien sûr, dans la situation que je viens de décrire, il faut tenir compte du fait que des éléments nouveaux se sont sans cesse ajoutés aux éléments anciens. Cela s'est produit dans le passé et cela continuera certainement à se produire dans l'avenir. Je pense d'ailleurs qu'il n'y a nullement lieu de s'en effrayer, à condition bien entendu que chacun de nous se prépare à faire face aux conséquences qu'entraînent les événements nouveaux qui ne manqueront pas de se produire et qui ne doivent pas nous prendre au dépourvu ou pis encore nous surprendre.

Nous devons plutôt nous poser la question suivante : notre Communauté du charbon et de l'acier est-

elle suffisamment préparée pour relever le défi que lui lance le progrès économique ? A cette question, je répondrai en partie par l'affirmative et en partie négativement.

Négativement si l'on tient compte du fait qu'on ne pouvait absolument pas prévoir à l'époque et dans les circonstances où a été signé le traité de Paris certains événements advenus après 1950. Ainsi, par exemple, le traité de Paris confère à la Haute Autorité des pouvoirs absolument partiels et insuffisants dans un secteur qui n'a fait que gagner en importance, celui des relations commerciales avec les pays tiers. D'autre part, les pouvoirs attribués à la Haute Autorité la rendent sinon incapable, du moins inapte à affronter seule, sans l'indispensable collaboration unanime des six gouvernements, la crise structurelle d'un des secteurs de sa compétence, celui du charbon.

Mais, au lieu de m'étendre sur les initiatives qui lui sont interdites et les possibilités d'intervention que le traité de Paris ne reconnaît pas à la Haute Autorité, je préfère souligner les pouvoirs qu'il confère à notre exécutif et dont les répercussions positives et l'importance fondamentale ne pouvaient au début être prises en considération, ni même être prévues. Songeons par exemple à la possibilité d'orientation dont dispose la Haute Autorité dans le secteur des investissements et aux pouvoirs financiers qui lui sont attribués. A la suite du dernier emprunt contracté par la Haute Autorité sur le marché des capitaux, cette fois en République italienne, notre portefeuille a atteint deux tiers de milliard d'unités de compte, et d'autres opérations financières sont imminentes.

Tout cela pour dire que surtout dans le cadre de la détermination d'une politique industrielle com-

mune, les pouvoirs assignés à la Haute Autorité non seulement sont valables aujourd'hui encore, mais sont particulièrement révélateurs quant aux pouvoirs qui pourraient être prévus demain dans tous les secteurs de la production considérée dans son ensemble.

Pour sa part, la Haute Autorité ne négligera rien pour atteindre au plus tôt ces indispensables résultats. La Haute Autorité a déjà déclaré, et répète aujourd'hui, qu'elle estime indispensable que la fusion des exécutifs soit suivie le plus tôt possible de la fusion des Communautés, car ce n'est que de cette façon que seront comblées certaines lacunes juridiques et que pourra être menée à terme la définition d'une politique industrielle commune, principalement dans le secteur des sources d'énergie.

La Haute Autorité sait parfaitement que les prévisions qui doivent être effectuées aujourd'hui concernent une politique industrielle caractérisée par des déplacements d'activité toujours nouveaux, par des phénomènes de regroupement, de spécialisation, de concentration et enfin par la cessation de certains et par l'apparition d'autres types de production. Ces phénomènes qui ne manqueront pas de se produire détermineront dans leur ensemble une série de problèmes dont la portée pourra apparaître très vaste et quelquefois atteindre un niveau régional et qui dans certains cas ne pourront être résolus avec les ressources d'un seul pays, mais nécessiteront impérieusement d'être affrontés et résolus au niveau communautaire.

Il ne faut pas oublier que, dans une situation de ce genre, les relations commerciales avec les pays tiers prendront toujours plus d'envergure. Déjà dans le secteur relevant de la compétence de la Haute Autorité, nous avons un nombre croissant d'entrepri-

ses tributaires des pays tiers pour la fourniture de minerais de fer à haute teneur et pour l'approvisionnement en coke. L'intégration économique de l'Europe ne pourra, dans un avenir prochain, être appréciée, abstraction faite de l'importance essentielle des relations commerciales de la Communauté avec les grands États tiers industrialisés.

Tournant maintenant mon attention vers les problèmes que la Haute Autorité est actuellement appelée à résoudre, qu'il me soit permis de faire observer que la Haute Autorité, satisfaisant ainsi à un engagement qu'elle avait pris devant ce Parlement, a déjà soumis, comme il était de son devoir, au Comité consultatif un objectif de production et un objectif de politique charbonnière. L'objectif de production a comme échéance l'année 1970 ; le document de politique charbonnière tente au contraire de dépasser cette année.

Ce faisant, la Haute Autorité a jugé bon de prendre une attitude précise à l'égard de deux thèses extrêmes et contradictoires : l'une selon laquelle l'industrie charbonnière ne doit subir aucune réduction d'activité et l'autre qui recommande la suppression dans les plus brefs délais possibles de la production de charbon dans le cadre des six États de la Communauté. La position de la Haute Autorité est la suivante : elle estime que jusqu'à 1970 on doit procéder à une série de réductions de la production de charbon, plus intenses qu'elles ne l'ont été jusqu'ici afin d'atteindre cette année-là, suivant une prévision optimiste, 190 millions de tonnes, ou selon une perspective pessimiste, 170 millions de tonnes. La Haute Autorité estime cependant qu'il est tout à fait inutile de s'abriter derrière un optimisme superficiel et qu'il est nécessaire de rassembler les énergies pour effectuer vraiment un travail en com-

mun qui permettra de venir à bout des difficultés très graves devant lesquelles nous nous trouvons.

L'aspect du problème de la production charbonnière sur le territoire de la Communauté est double. Il est à la fois social et économique. Social, en ce sens que (comme du reste l'a déjà reconnu la commission compétente du Parlement qui a eu l'occasion d'examiner les documents qui lui ont été soumis par la Haute Autorité) une réduction de la production charbonnière ne pourra s'effectuer que dans la mesure où seront préalablement résolus les très graves problèmes de caractère social et régional fatalement liés à cette inévitable réduction. Économique, car il faut que les six gouvernements soient en mesure de garantir l'écoulement effectif sur le marché de la quantité de charbon produite sur le territoire de la Communauté. Si l'on veut — comme il se doit du reste — maintenir le coût de l'énergie compétitif à l'égard des agents économiques de la Communauté, c'est là l'unique moyen pour notre production d'être en mesure d'affronter la concurrence des autres grands États tiers industrialisés.

Les États devront nous dire par l'intermédiaire de leurs gouvernements dans quelle mesure et jusqu'à quel point ils peuvent intervenir en faveur du charbon communautaire. Mais ces mêmes gouvernements devront également se rappeler que la réduction de la production charbonnière dans le cadre de la Communauté nécessitera obligatoirement une action préventive de réadaptation des travailleurs et de reconversion de certaines régions.

En ce qui concerne la réadaptation des travailleurs, la Haute Autorité s'acquitte et continuera de s'acquitter de la tâche qui lui a été impartie aux termes du traité. S'agissant de la reconversion ré-

gionale en revanche, son action dépend, ainsi qu'il est prescrit par le traité de Paris, des initiatives indispensables des gouvernements. Mais la Haute Autorité a déjà fait connaître par une lettre, comme il a d'ailleurs été précédemment communiqué à ce Parlement, qu'elle était disposée à étendre ses activités dans le secteur de la reconversion et à offrir, dans certains cas, des investissements à un taux particulièrement réduit.

D'autre part, nul ne saurait nier que le charbon, notamment sous forme de *coke*, continue à être considéré aujourd'hui comme un élément indispensable de la production sidérurgique et que d'une manière générale le charbon peut aujourd'hui encore jouer un rôle très important dans le fonctionnement des centrales thermiques.

Dans ces circonstances nous pensons que ce qui a été récemment décidé, sur proposition d'un comité nommé à cet effet, par le Conseil spécial de ministres, a son importance particulière ; nous pensons en d'autres termes qu'il est indispensable d'étudier le problème de l'approvisionnement d'énergie de la Communauté dans son ensemble, dans une optique européenne du problème et en tenant d'autre part compte des garanties déjà mentionnées et indispensables dont on doit s'entourer en ce qui concerne la compétitivité.

La Haute Autorité estime donc extrêmement appréciable la décision du Conseil spécial de ministres de procéder à l'étude du problème de la sécurité de l'approvisionnement des sources d'énergie dans le cadre de la Communauté, et elle estime que, pour remplir cette fonction, l'interexécutif qu'elle préside, et qui est compétent en la matière, peut offrir une contribution d'un intérêt particulier.

Mais sur ce problème du charbon, la Haute Autorité doit conclure en rappelant une fois encore que les pouvoirs autonomes qu'elle possède ne lui permettent pas de résoudre à elle seule les questions complexes auxquelles elle se trouve confrontée et qu'il est donc indispensable d'obtenir, grâce à une compréhension réciproque des six gouvernements, un résultat unanime, c'est-à-dire la constitution d'une volonté politique unique. La Haute Autorité s'emploiera de toutes ses forces afin que voie le jour cette volonté politique sans laquelle il ne saurait y avoir de marché commun du charbon et faute de laquelle nous nous trouverions simplement placés dans la position d'un marché de caractère national.

Pour ce qui concerne également l'autre secteur principal relevant de la compétence de la Haute Autorité, celui de l'acier, il est un fait dont on doit se rendre compte, car il caractérise de plus en plus l'évolution économique : l'entrée parmi les producteurs d'acier en nombre toujours plus grand d'États naguère encore simples utilisateurs d'acier. Ce phénomène menace, comme je l'ai déjà fait remarquer, de produire un déséquilibre entre l'offre et la demande et impose à la Haute Autorité, aux gouvernements, aux agents économiques, d'apprécier le problème de la sidérurgie en le replaçant dans son ensemble, un ensemble qui va bien au delà du secteur général de notre compétence pour s'étendre aux possibilités de vente et aux objectifs de production de tous les pays du monde.

Seulement si nous considérons les problèmes relatifs à la production sidérurgique dans la perspective de l'avenir, nous pouvons nous tranquilliser sur l'avenir de ce type de production qui, aujourd'hui encore, doit être considéré comme un des indices les plus importants du développement économique et

du potentiel politique de la Communauté économique européenne dans son ensemble.

Les négociations relatives à l'acier qui ont été organisées dans le cadre du G.A.T.T. — plus connues sous le nom de Kennedy round — viennent de reprendre.

Qu'il me soit permis à cet égard de rappeler également la position de la Haute Autorité. En ce qui concerne les mesures tarifaires, elle estime qu'aujourd'hui encore une protection modérée de la production de l'acier communautaire est opportune, mais surtout elle pense qu'il est indispensable, toujours dans le secteur tarifaire, de procéder à un rapprochement maximum des niveaux de protection des grands États producteurs d'acier. Jusqu'à présent, on constate au contraire une notable différence de ces niveaux de protection mais nul ne saurait affirmer que cette différence avantage la production adéquatrice des six pays de la Communauté. Voilà pourquoi la Haute Autorité se voit obligée de défendre la thèse que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer.

Quant aux mesures paratarifaires, la Haute Autorité leur attribue une importance spéciale en ce sens qu'il sera très probablement indispensable d'établir, sinon des règles de bonne conduite, pour le moins un code précisant exactement les mesures antidumping que les gouvernements sont éventuellement habilités à prendre. Pour ce faire, fidèle au mandat qui découle de la volonté unanime des six gouvernements, uniques responsables de la politique commerciale à l'égard des États tiers, la Haute Autorité ne négligera aucun effort pour atteindre ces objectifs qui seront bénéfiques non seulement pour les

États membres de la Communauté mais également pour les relations économiques en général.

Monsieur le Président, Messieurs les Députés, en présentant ce qui sera très vraisemblablement le dernier rapport de la Haute Autorité sur les problèmes de la Communauté du charbon et de l'acier, je désire réaffirmer au nom de mes collègues et en mon nom personnel que nous nous sommes toujours sentis honorés d'exposer, d'abord devant l'Assemblée commune, puis devant l'Assemblée parlementaire européenne et aujourd'hui devant ce Parlement les difficultés et les perspectives de notre activité et la façon dont nous estimons devoir défendre les intérêts qui nous ont été confiés. Cet honneur, estimons-nous, est d'autant plus grand que, par rapport à la Haute Autorité et seulement par rapport à elle, vous accomplissez, Messieurs les Députés, surtout en ce qui concerne l'adoption de notre budget et ne serait-ce que partiellement, une des fonctions institutionnelles propres à un authentique parlement.

Malheureusement la mort a empêché M. Gerhard Philipp d'exposer l'opinion du Parlement sur notre 14^e rapport général — comme le prévoyait l'ordre du jour de la prochaine session. Qu'il me soit permis de rendre un hommage personnel et attristé à la mémoire d'un illustre parlementaire de la République fédérale allemande qui, dans les déclarations qu'il faisait encore récemment, s'est révélé, face à des problèmes extrêmement délicats et complexes, l'ami et le défenseur des thèses adoptées par la Haute Autorité.